



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ESCAUDAIN

*Ville d'Escaudain*

SEANCE DU 23 JUIN 2026  
CONVOCATION EN DATE DU 17 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 08/06/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. WILLIATE Karine donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie, BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme. VILCOT Martine

**OBJET** : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1112-23, L.2121-29 et L.2143-2 ;

Vu la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, notamment son article 12 relatif au droit des enfants à exprimer librement leur opinion ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes ;

Considérant que l'éducation à la citoyenneté constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'associer les jeunes habitants de la commune à la vie locale et aux réflexions relatives à leur cadre de vie ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'apprentissage de la démocratie locale, du débat public, de la participation citoyenne et de l'engagement ;

Considérant que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes constitue un outil privilégié permettant aux jeunes de découvrir le fonctionnement des institutions locales, de formuler des propositions et de participer à la réalisation de projets d'intérêt général ;

Considérant que la commune d'Escaudain souhaite engager une démarche de concertation avec les établissements scolaires, les associations locales, les partenaires institutionnels et les jeunes du territoire afin de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette future instance ;

Considérant que les modalités détaillées de composition, d'élection, de fonctionnement et d'organisation du Conseil Municipal des Jeunes feront l'objet d'un règlement intérieur qui sera soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le principe de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur le territoire de la commune d'Escaudain ;

**AUTORISE** Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives, techniques, partenariales et de concertation nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre du Conseil Municipal des Jeunes ;

**PRECISE** que les modalités de composition, de désignation, d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes feront l'objet d'un règlement intérieur soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

## NOTE DE SYNTHÈSE

-----

### **Objet** : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La Municipalité d'Escaudain souhaite engager une démarche de participation citoyenne en direction des jeunes du territoire par la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Cette instance consultative a vocation à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, à sensibiliser les jeunes au fonctionnement des institutions locales et à les associer davantage à la vie de la commune.

Dans un contexte où l'engagement des jeunes constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, le Conseil Municipal des Jeunes permettra de créer un espace d'expression, d'échange et de propositions au bénéfice de la jeunesse escaudinoise.

Le futur CMJ aura notamment pour objectifs de :

- développer la connaissance des institutions démocratiques et du fonctionnement de la collectivité ;
- favoriser l'expression et la participation des jeunes à la vie locale ;
- promouvoir les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de respect et d'engagement ;
- permettre aux jeunes de proposer des projets d'intérêt collectif ;
- renforcer le dialogue entre les jeunes, les élus municipaux et les acteurs du territoire ;
- contribuer à la construction d'une politique jeunesse adaptée aux attentes des jeunes habitants.

La commune d'Escaudain dispose de nombreux atouts favorisant la mise en place d'un tel dispositif :

- une population d'environ 9 100 habitants ;
- plusieurs établissements scolaires couvrant les différents niveaux d'enseignement ;
- un tissu associatif dynamique ;
- une volonté municipale affirmée de renforcer la participation citoyenne.

La création du Conseil Municipal des Jeunes constitue aujourd'hui une première étape destinée à acter officiellement le lancement du projet.

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver le principe de création du Conseil Municipal des Jeunes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches préparatoires nécessaires à sa mise en œuvre ;

- d'engager une phase de concertation avec les établissements scolaires, les associations, les partenaires institutionnels et les jeunes concernés ;
- d'élaborer les modalités de composition, d'élection et de fonctionnement du futur Conseil Municipal des Jeunes.

Les caractéristiques définitives du dispositif seront précisées dans un règlement intérieur qui fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal.

Cette phase préparatoire permettra notamment de déterminer :

- les modalités de représentation des différentes tranches d'âge ;
- les conditions de candidature et d'élection ;
- la durée des mandats ;
- les règles de fonctionnement des séances plénières et des commissions ;
- les droits et obligations des jeunes conseillers ;
- les modalités d'accompagnement par les services municipaux.

Le futur Conseil Municipal des Jeunes devrait permettre de représenter les jeunes de la commune et constituer un véritable outil de participation citoyenne et d'apprentissage de la démocratie locale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en place ;
- de prévoir la présentation ultérieure d'un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette nouvelle instance ;
- d'engager une réflexion sur les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au fonctionnement du futur Conseil Municipal des Jeunes.

Un calendrier prévisionnel sera élaboré à compter du mois de septembre 2026. Celui-ci permettra notamment :

- la conduite des réunions de concertation avec les partenaires ;
- l'élaboration du règlement intérieur ;
- l'organisation des actions de communication et de présentation du dispositif ;
- le recensement des candidatures ;
- la préparation des opérations électorales.

*Sous réserve de l'approbation du règlement intérieur par le Conseil municipal, les élections pourraient être organisées au cours du mois de décembre 2026 ou de janvier 2027.*

La présente délibération constitue une étape préalable destinée à engager la démarche de création du Conseil Municipal des Jeunes sans préjuger des modalités définitives de son organisation, lesquelles seront soumises ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDÉZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla*

Fait en séance le jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



MERCIER Catherine

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Martine Vilcot', written over a circular official stamp that is partially obscured by the signature.

VILCOT Martine

**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260623-04\_08\_2026-DE

Date d'affichage : 06/07/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine.